



CSA D- 21/09/2023

Carte scolaire rentrée 2023-2024 phase 3

Tableau des mesures concernant ouvertures/fermetures de classe envisagées par l'IA-DASEN au CSAD du 21/09/2023

Présents :

Mme Guggiari, DASEN
Mme Dupin, A-DASEN
M. Stoll, Secrétaire Général
Mme Dunot, S3E
Mme Masson,
IEN Melle, Thouars, Marais, Parthenay, Niort, Saint-Maixent et Ecole Inclusive.

Organisations syndicales :

FSU-CGT : 5
FO : 2
CFDT : 1
SE-UNSA : 3

Lecture des déclarations liminaires :

[Lire la nôtre en pièce jointe.](#)

Mme la DASEN réagit et réponds aux déclarations liminaires des différentes organisations notamment sur la question du dialogue social qu' elle souhaite constructif. Elle et son équipe travaillent sur un calendrier des échanges avec les OS : instances et audiences.

Elle précise que le souhait des OS d'avoir un CSAD lors de la 1^{ère} semaine de la rentrée sera respecté pour la rentrée 2024-25. Elle précise aussi que les décisions de fermetures et d'ouvertures ne seront pas prises ni divulguées avant le CSAD de rentrée.

Mme la DASEN réagit à la question des personnels face à des élèves qui mettent les enseignants en situation d'échec. Un travail a été mené à la DSDEN ce matin avec l'ARS dans le cadre de la signature d'une nouvelle convention avec l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité)

Concernant les évaluations d'école, Mme la DASEN reprecise son propos : les écoles qui refusaient d'y participer pouvait les décaler dans le temps, mais les évaluations sont et seront obligatoires sur les 5 années imposées.

- 1) **Le Règlement du CSAD** est présenté suite aux modifications visant à la féminisation des articles demandés par une autre OS. Des erreurs subsistent et seront une nouvelle fois modifiés.

Un vote est proposé :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (FO et FSU-CGT)

POUR : 4 (SE-UNSA et SGEN-CFDT).

2) Mesures proposées lors du CSAD :

Ouvertures proposées au CSAD du 21/09/2023	Fermetures proposées au CSAD du 21/09/2023
<ul style="list-style-type: none">• L’Absie Elementaire (le poste de remplaçant existant sur l’école est implanté à l’année)• Fressines Elementaire• Niort Les Brizeaux Maternelle• Secondigny élémentaire.	Fermetures de 2 postes de Brigade : <ul style="list-style-type: none">• Circonscription de Niort : 1 poste de BRL rattaché à l'école de Saint-Martin de Bernegoue• Circonscription de Parthenay : 1 poste de BRL rattaché à l'école Gutenberg de Parthenay

4 postes de BRL avaient été ouverts lors de la phase précédente mais la DASEN est contrainte d’en fermer 2 pour ouvrir des postes en classe.

Pour rappel, les postes de Brigade de Chavagné - la Crèche, Courlay, Sauzé Vaussais, Saint Ouenne ont été ouverts à l’issue du CSAD de juin.(certains d’entre eux résultent d’un changement d’implantation en fonction des besoins)

Concernant certaines écoles qui ne comportent pas les effectifs annoncés en juin, la Directrice Académique souhaite engager un travail plus précis sur les effectifs sur certains territoires.

Elle rappelle son souhait de ne pas fermer de classe en septembre dans un soucis de respect du travail des collègues qui souvent, commencent à préparer leur rentrée bien avant septembre.

A l’issue des opérations de carte scolaire, Il reste 0,08 ETP.

Vote : Contre 7 (FSU-CGT et FO)

Abstention 4 : SE-UNSA et SGEN-CFDT

Le SE-Unsa regrette la fermeture de 2 postes de Brigade, mais ne peut que constater le manque de moyens attribués au niveau de la dotation nationale pour permettre l’ouverture de classes à la rentrée sans avoir besoin de supprimer des postes.

Questions diverses communes aux organisations syndicales :

NEFLE (Notre Ecole Faisons Là Ensemble) :

6 projets validés pour dans le 1^{er} degré pour un montant total de 77665 euros. Il n’y a pas eu de refus mais des projets mis en attente pour être retravaillés ou en attente d’un devis ou de documents complémentaires (souvent comptables). 3 écoles sont concernées par cette nécessité d’affiner leur projet, 10 sont en cours de rédaction.

Ces projets concernent des démarches innovantes : des Flexi Classe – travail sur la langage, l’écriture – médiation animale, etc.....

Les projets sont des projets de structures et pas uniquement liés à un enseignant en particulier.

Une des contraintes réside aussi dans le fait que la collectivité doit être partie prenante du projet.

Les écoles concernées seront accompagnées par les directrices référentes, mais également par les CPC et les équipes de circonscription.

PACTE :

993 briques ont été allouées sur le département.

Mme l'A-DASEN indique qu'il est très difficile de répondre au nombre de briques allouées, puisque les directeurs d'école doivent depuis lundi, seulement, renseigner dans Colibri les missions que les collègues ont acceptées.

En juillet avaient été recueillies les intentions de prendre des briques : 186 écoles avaient répondu au questionnaire pour 409 briques à distribuer réparties comme suit :

- 34,5 briques pour heure hebdomadaire de soutien 6^{ème}
- 24 briques Devoirs faits
- 156 briques heure soutien école
- 53,5 briques stage réussite
- 141 briques coordination pédagogique

Le rappel est fait que l'adhésion au pacte est sur la base du volontariat.

Évaluations d'école :

Les écoles engagées dans l'évaluation d'école cette année verront leurs 18h de formation réparties comme suit : 12h pour l'évaluation d'école + 6h d'Aide à l'Analyse des Résultats (aux évaluations nationales) des élèves.

Il y aura une formation à destination des directeurs engagés dans les évaluations d'école : 1 journée pour tous les Directeurs : 2 en septembre et 1 en novembre.

La formation ne peut pas être refusée car elle est prévue au Plan de formation, soumise à remplacement. Mme l'A-DASEN précise que cette formule sera reconduite l'année prochaine.

La participation de tous les enseignants aux évaluations est obligatoire car toutes les écoles doivent y participer dans un laps de temps de 5 années. Les heures prises pour les évaluations ne peuvent pas être considérées comme des heures de formation. Selon Mme la DASEN, cela fait partie des compétences professionnelles d'analyser les résultats de ces évaluations.

Elle rappelle que pour cette année encore les écoles qui ne souhaitent pas rentrer dans ces évaluations peuvent en demander le report mais pas l'annulation de ces évaluations.

Le SE-UNSA rappelle que, même si le projet peut être intéressant, le temps imparti ne permet pas la réalisation de ces évaluations dans de bonnes conditions et reste une charge supplémentaire, un travail de préparation important en amont pour les collègues et les directeurs.

Les évaluations nationales : passation et saisie des résultats

L'an passé un courrier du ministre faisait part des 6h de décharge à accorder aux enseignants faisant passer les évaluations. A ce jour le courrier n'est pas paru, donc

PPMS : les directeurs et directrices ne sont plus seuls à établir les PPMS, ce sont les CPC en charge de la sécurité qui s'en chargeront (ils ont 3 ans pour réaliser l'ensemble des PPMS du département).

Après la rédaction des PPMS, les directeurs ont 6 semaines pour signaler des modifications avant validation du PPMS.

Conseil d'Ecole Extraordinaire :

Seules les écoles qui modifient les modalités de vote, doivent réunir un conseil d'école extraordinaire.

Le fait que le mail soit envoyé par les Référentes directrices questionne : Mme La Dasen n'est pas en accord avec cela.

Exclusion d'un élève sur une durée de 5 jours :

Un directeur d'école a désormais autorité pour prononcer une exclusion des locaux de l'école de 5 jours maximum. Si l'exclusion dépasse une ½ journée, il faut réunir une équipe éducative.

Si les faits continuent, le directeur peut saisir la DASEN, qui se rapproche de la mairie, qui ensuite peut statuer pour une exclusion de l'école.

Selon Mme la DASEN, il y a un travail à faire sur la prévention, le repérage et les solutions apportées face aux élèves qui mettent à mal le fonctionnement

Nombre d'agents détachés : 39 agents détachés :

- 2 à la MGEN
- 1 sans pension
- 18 à l'étranger
- 8 dans le corps des administratifs
- 6 Psy-EN
- 3 concours PerDir

Nombre de disponibilités : 41 disponibilités dont 23 de droit et 18 sur Autorisation.

Nombre de Brigade sur postes à l'année et congés long= 1 sur une remplacement CLM - 1 sur une ouverture de classe l'Absie – d'autres enseignants postulant à des poste à profil peuvent amener à mobiliser les Brigades à l'année.

Une réunion sur site pour les nouveaux remplaçants est prévu. Sur la question du remplacement, Andjaro va être généralisé.

Implantation des postes de PEMF : la listes des berceaux sera communiquée.

Questions Diverses SE-UNSA et réponses apportées par la DASEN:

- 1) **Gestion des sorties scolaires de proximité en Maternelle : quelles sont les directives départementales à appliquer ?**
Il n'y aura pas d'aménagement à la règle nationale sur les sorties scolaires. Les conditions de sortie des élèves s'en trouvent très difficiles voire impossible dans certains cas et met à mal les activités pédagogiques telle que l'Ecole Dehors.
- 2) **Bilan du mouvement 2023 :** combien de participants 407 participants
- 3) **Nombre d'INEAT et d'EXEAT :** 6 INEAT et 5 EXEAT ont été accordés

- 4) Nombre de contractuels en cette rentrée : 7 contractuels sont en poste, un recrutement complémentaire est possible si besoin.
- 5) Nombre de stagiaires : 7 à 50% - 46 à 100% - 8 STAR
- 6) Enseignants ayant pris leur retraite : 44 départs en retraite et 2 partiront en octobre.

Comment vont se gérer les départs en retraite en cours d'année scolaire et quel sera l'impact sur les moyens de remplacement ? Il n'y a pas de situation identifiée à ce jour mais le recours aux contractuels sera utilisé.

- 7) Listes de personnels : un fichier sera envoyé à chaque OS par le rectorat en novembre.

Questions relatives à l'Ecole Inclusive :

Psychologues scolaires : 6,2 ETP sont vacants à ce jour sur 22 postes.

- 2 Bressuire
- 2 Thouars
- 1 Parthenay
- 0,2 à Saint-Maixent
- 1 sur le Marais.

Maître G : 3 manquants (1 Marais – 1 Niort et 1 Saint-Maixent)

Maître E : 26 occupés par les collègues ayant le CAPPEI et 9 non.

Pas de postes vacants d'enseignants sur des postes spécialisés : aucun.

Départ en Cappei sur le poste GPA Trouble des Fonctions Visuelles qui sera vacant en septembre prochain.

Questions sur les AESH :

701 AESH en poste cette année et il en manque encore 31 en cours de recrutement. Aucune candidature

300 élèves sont sans accompagnement : 80 sur des accompagnements individuels et 220 sur des accompagnements mutualisés.

Nombre de PIAL sans Pilote : aucun à ce jour sauf Jean Zay où un intérim est fait par le pilote précédent.

L'organigramme des PIAL sera envoyé ultérieurement.

CDIsation des AESH : 204 à ce jour (passage du Hors titre 2 au titre 2) Ils ont été reclassés au même indice ou à l'indice immédiatement supérieur.

Une AESH exerçant en REP perçoit l'indemnité au prorata de son temps d'exercice sur la REP.

Comment sont gérés les déplacements d'AESH sur un même PIAL ? des frais de déplacements sont prévus sauf si on est sur la même commune. Pour les déplacements pour des réunions le déplacement se fait dans le cadre d'un ordre de Mission.

Questions diverses Hors CSAD :

Protocole des sorties dans le 2nd degré soumis au remplacement : une circulaire académique va être publiée en ce sens.

Le fait de subordonner les sorties et séjours pédagogiques au remplacement complet de tous les cours est inenvisageable. Mme La Dasen demande à ce qu'il y ait une anticipation des moyens de remplacements mais aucun séjour ne sera interdit si 100% des remplacements ne sont pas assurés.